

# ANGÉLIQUE

## I. — FICHE BOTANIQUE ET FORESTIÈRE

### DÉNOMINATIONS.

COMMERCIALES : Angélique (France, Etats-Unis), Basralocus (Hollande, Angleterre).

SCIENTIFIQUES : *Dicorynia guianensis* Amsh. ; *D. paraisensis* Benth. — *D. spruceana* Benth. (Légumineuses césalpinioldées).

VERNACULAIRES : GUYANES : Singapétou (Paramaka) = Sienja Pretœ (Saramaka) ; Barkarouballi = Barakarœballi (Arawak) ; Basra-locus (Suriname) ; Angélique, A. rouge, A. blanc, A. gris. — BRÉSIL : Angelica do Para.

### HABITAT.

Essence forestière d'Amérique tropicale disséminée en Guyanes hollandaise et brésilienne, elle est relativement fréquente en Guyane française, surtout à l'ouest, dans les bassins de la Sinnamary, de la Mana et du Maroni.

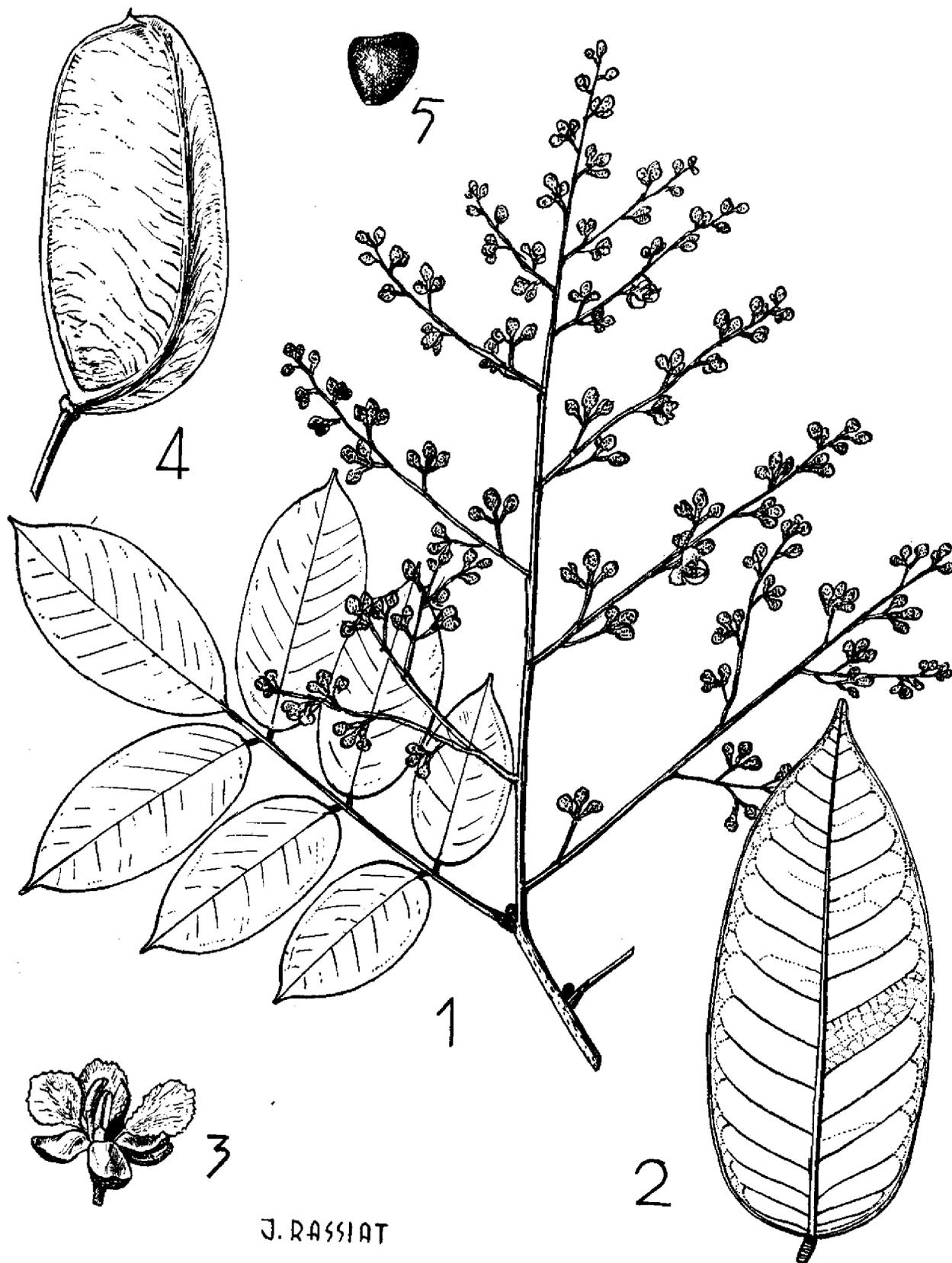
L'Angélique préfère les plateaux peu élevés sur sol argileux profond, bien drainé, mais on le rencontre aussi en zone basse et marécageuse.

### DESCRIPTION DE L'ARBRE.

Arbre de l'étage dominant, souvent muni à la base de 2 ou 3 grands contreforts (arcabas), parfois avec un seul contrefort très développé, ou pas du tout. Fût bien conformé, long de 20 à 25 m, avec un diamètre moyen de 50 à 80 cm. Ecorce rugueuse, de teinte générale brune, avec de nombreuses lentilles saillantes ; rhytidôme se desquamant en minces plaques allongées, de forme irrégulière, qui laissent des cicatrices brun-rougeâtre. Tranche épaisse de 8 à 10 mm, la partie externe rougeâtre, granuleuse, cassante et dure, la partie interne plus mince, fibreuse et blanc jaunâtre.

Cime à feuillage épais. Fine pubescence ferrugineuse sur les jeunes pousses ; stipules petites et très caduques. Feuilles alternes, composées, imparipennées ; pétiole commun cylindrique, d'environ 15 cm, sur lequel sont insérées, le plus souvent, 7 folioles pétiolulées, opposées ou alternes, coriaces. Limbe plutôt oblong, 7 à 15 x 4 à 6 cm, arrondi à la base et brièvement acuminé au sommet ; vert foncé et brillant en dessus, vert pâle et couvert d'une fine pubescence jaunâtre, fugace, en dessous. Nervure médiane proéminente à la face inférieure et de chaque côté une douzaine de nervures secondaires saillantes.

Inflorescences en panicules terminales, de 20 à 25 cm, couvertes d'un tomentum roux ; bractées et bractéoles très caduques. Fleurs hermaphrodites portées par des pédicelles articulés, fleurs à préfloraison imbriquée, veloutées. Sépales 5, libres, concaves, inégaux, les deux externes coriaces et plus larges ; 3 pétales blancs, courtement



J. RASSIAT

**ANGÉLIQUE** (*Dicorynia guianensis* Amsh.)

1. Rameau avec feuille et inflorescence,  $\times 1/2$ . — 2. Foliote, face inférieure,  $\times 1/1$ .  
 3. Fleur,  $\times 1/1$ . — 4. Fruit,  $\times 1/1$ . — 5. Graine,  $\times 1/1$ .

onguiculés avec limbe suborbiculaire, d'environ 15 mm. Etamines libres, 2, inégales, à filets courts et épais, anthères attachées à la base s'ouvrant au sommet par une courte fente. Ovale velu, sessile, inséré sur un très court réceptacle, 2-3-ovulé.

Fruit : gousse plate, indéhiscente, ovale et coriace, attachée obliquement et élargie sur 5 mm le long de la suture supérieure, 5 à 7 × 3 à 4 cm. Graines plates, orbiculaires, 1 ou 2, d'environ 15 mm.

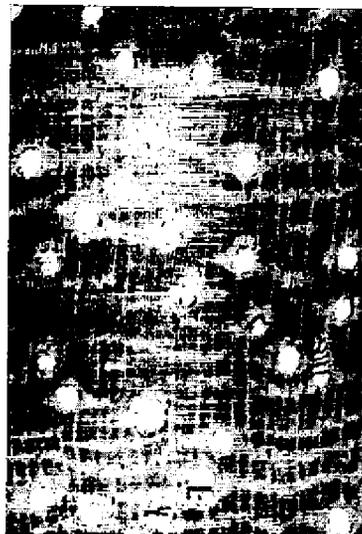
### STRUCTURE DU BOIS.

Rien ne permet de distinguer botaniquement ou anatomiquement l'Angélique rouge de l'Angélique gris, si ce n'est chez l'Angélique blanc ou gris une largeur d'aubier souvent supérieure à 5 cm.

*En section longitudinale tangentielle.* — Les débits sur dosse présentent de légers ramagés dus au parenchyme de teinte mate brun violacé. Traces vasculaires apparentes, creuses, espacées et cernées de parenchyme, avec des dépôts blanchâtres ou brun rouge. Petits rayons visibles sous forme de fins tirets sombres en lignes horizontales onduleuses. Bois normalement à structure étagée, 2 lignes d'étagement par mm; chez certains bois d'Angélique, les rayons ne sont pas étagés.

*En section longitudinale radiale.* — Les débits sur quartier sont quelquefois régulièrement rubanés par suite du contrefil. Les traces vasculaires paraissent plus larges que sur dosse, creuses et partiellement obstruées de contenu. Maille fine et serrée, de 0,4 à 0,5 mm suivant le fil; très minces lignes verticales et parallèles de parenchyme perceptible à l'œil nu sur les débits rabotés, au nombre de 2 ou 3 par mm.

*En section transversale* (Fig. ci-contre 14). — Cernes pratiquement invisibles. Bois à grain grossier. Pores apparents à l'œil nu, uniformément disséminés, rares et plutôt gros, soit isolés soit accolés radialement par 2 à 4, quelquefois jusqu'à 10 petits pores en file. Parenchyme abondant, distinct à faible grossissement; en gaine aliforme autour des pores, anastomosé tangentiellement; par endroit, parenchyme en bandes onduleuses, quelquefois continues en limite d'accroissement et alternant avec les couches sombres et plus larges de tissu fibreux dense. Rayons assez nombreux, pas apparents à l'œil nu.



## II. — FICHE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

### CARACTÈRES TECHNOLOGIQUES.

L'Angélique est un bois siliceux. A l'état vert, il se scie cependant sans désaffûter trop les lames, mais une fois sec, son pouvoir désaffûtant est très sensible et produit une gêne certaine pour l'usinage. Par l'utilisation d'outil en stellite ou en carbures de tungstène, ces difficultés d'usinage disparaissent. Le bois se rabote bien et est susceptible de prendre un beau poli. Il peut se trancher et même se dérouler et donne des feuilles assez souples.

## ASPECT DU BOIS.

Aubier bien différencié d'une épaisseur d'environ 2 à 3 cm, brun grisâtre clair, paraissant altérable. Le bois parfait a une couleur assez variable lorsqu'il est frais, brun violacé, parfois rouge sang, parfois légèrement jaune. Ces différences de couleurs sont assez marquées pour que les exploitants distinguent les Angéliques gris, les Angéliques rouges, les Angéliques blancs. Exposé à la lumière, le bois fonce légèrement et prend une teinte uniforme brune lustrée assez agréable.

## CARACTÈRES PHYSIQUES.

L'Angélique est un bois mi-dur et plutôt lourd (densité à 12 % d'humidité variant de 0,70 à 0,85). Ses rétractibilités sont moyennes, mais comme sa rétractibilité tangentielle est proche de sa rétractibilité radiale, le bois se déforme en général très peu au séchage naturel. Au séchage artificiel, il a quelques tendances à se fendre légèrement. Une fois sec, le bois paraît très stable, il ne joue plus sous l'influence des variations d'humidité.

## CARACTÈRES MÉCANIQUES.

L'Angélique a de bonnes résistances mécaniques aussi bien en compression qu'en flexion statique. Ses résistances au choc, en flexion dynamique sont moyennes. Ses résistances en cohésion transversale sont plutôt faibles, le bois est assez fendif.

## USAGES.

L'Angélique est un bois durable, même dans des conditions d'utilisation difficiles. Il résiste très bien aux attaques des champignons en milieu humide, paraît inattaquable aux insectes (notamment aux termites) et est très difficilement attaqué par les tarets. C'est donc, avant tout, un bois de constructions lourdes, de constructions portuaires, de constructions de ponts, etc... mais c'est également un excellent bois de menuiseries extérieures et intérieures où sa grande stabilité et son excellente durabilité le font particulièrement apprécier. Il pourrait enfin être utilisé en parquets de couleur sombre. En construction navale, il peut remplacer le Teck dont il a à peu près la densité et les résistances mécaniques ; il est cependant un peu moins stable que ce bois.

## COMMERCE.

Le commerce de l'Angélique n'a pas pris l'essor que laissaient espérer ses qualités. Ses importations en France restent peu importantes. Son commerce avec les pays étrangers, sous le nom de Bastralocus, semble toutefois en voie d'augmentation.

La disparition momentanée du Teck durant les années 1940 à 1950 qui a renforcé la position commerciale de certaines essences tropicales n'a pratiquement pas eu d'action sur l'Angélique.

Parmi les raisons qui peuvent expliquer le peu d'importance de la commercialisation d'Angélique, il faut noter les difficultés de main-d'œuvre locale qui ont réduit la production et les difficultés rencontrées pour le sciage par les importateurs.

Les progrès dans la technique du sciage permettront d'exporter des débits qui doivent trouver facilement preneurs sur les marchés des Antilles, des U. S. A. et de l'Europe.

